

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARIE-PIERRE CALLET / M. LUCIEN LIMOUSIN

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
25 Mars 2016**

OBJET : Fonds d'assistance aux communes pour l'aménagement et la gestion agricoles :
répartition des crédits

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Mars 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer, dans le cadre du fonds d'assistance aux communes pour l'aménagement et la gestion agricoles, 21 941,70 € à la Commune de Rousset pour l'établissement d'un diagnostic agricole prospectif,
- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer la convention dont le projet est joint au rapport.

La dépense correspondante, d'un montant total de 21 941,70 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget départemental sur le chapitre 65, fonction 928, article 65734, dont la dotation est suffisante.

à l'Unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée**